



## Permis roumain suspendu, échange en cours, droit de conduite?

-----  
Par vladc92

Bonjour,

Je suis kinésithérapeute libéral en France depuis 10 ans, de nationalité roumaine, titulaire d'un permis roumain valide.

Le 27 décembre 2024, j'ai été sanctionné pour un excès de vitesse isolé (76 km/h au lieu de 30), sans accident, sans alcoolémie, ni récidive. Une suspension administrative de 5 mois m'a été notifiée, que j'ai purgée jusqu'au 28 mai 2025, avec avis médical d'aptitude obtenu.

Le 18 mai 2025, j'ai déposé une demande d'échange de permis roumain sur l'ANTS (toujours ?en cours d'instruction? à ce jour). Je n'ai reçu aucune ADS (autorisation de conduire).

Le 31 janvier 2025, j'ai reçu un simple avis d'ordonnance pénale, mais aucune autre notification ou suite ne m'est parvenue depuis.

Une avocate en droit routier m'a affirmé que dans ce contexte, je peux légalement conduire, à condition de présenter :

l'avis de suspension avec sa date de fin,

le certificat médical d'aptitude,

et le justificatif de dépôt ANTS.

Elle se fonde sur le fait que l'usager garde le droit de conduire pendant l'instruction d'un échange, en l'absence de restriction judiciaire ou administrative en cours.

Ma question :

Puis-je réellement conduire dans cette situation ? Y a-t-il un risque pénal (contrôle, accident, récidive) ?

Dois-je demander une ADS à la préfecture ou au CERT, ou est-ce sans utilité dans mon cas ?

Les délais d'échange de ANTS sont énormes, le dossier est toujours en instruction, les délais prévus sont 6-8 mois.

Je vous remercie par avance pour vos éclairages.

Cordialement,  
Vlad C.

-----  
Par lavigie

Bonjour

vous ne détenez plus le permis roumain suite a demande d'échange , est ce ça?  
et vous avez l'attestation en demande ?

-----  
Par vladc92

Bonjour, merci pour votre réponse.

Je ne possède plus mon permis roumain physiquement car il a été suspendu.

Oui, je dispose de justificatif de dépôt du dossier sur ANTS et de mon certificat d'aptitude médical pour conduire.

-----

Par vladc92

Mais je dispose bien sûr d'une photocopie recto-verso de mon permis roumain

-----  
Par lavigie

vous n'avez pas un document de la prefecture (reference 61 par exemple) mentionnant que la suspension est terminée , puisque avis médical favorable transmis .

la photocopie du PC roumain n'a aucune valeur législative ou réglementaire.

-----  
Par vladc92

Mais je dispose bien sûr d'une photocopie recto-verso de mon permis roumain

-----  
Par vladc92

Je vous remercie pour votre reponse

-----  
Par vladc92

Je dispose pas de ce document de la part de la prefecture de la loire.

-----  
Par lavigie

je vous conseille , si votre résidence est en ville , de trouver l'adresse d'un bureau de police nationale qui accueille le public.

la démarche à vérifier c'est la consultation du SNPC .

Vous présentez la photocopie de PC roumain pour interrogation du fichier des permis de conduire .

Vous saurez si

-enregistré dans le fichier

- son statut ? valide , suspendu , obligation de changement , ou en attente de changement .

En circulation si contrôle de police , c'est cette interrogation qui sera faite en premier et selon l'inscription au fichier , vous repartirez ou ce sera un avis OPJ et / ou présentation pour clarifier votre situation .

Habituellement la tolérance de conduite en attente de nouveau PC est de 4 mois de la date du dépôt de la demande de changement ,( durée de validité de l'attestation Art 5,9° de l'arrêté du 8 février 1999 EQU9900102A (il faut présenter cette attestation de demande à la place du PC ) et ce n'est pas écrit dans les textes.

D'autre part prenez avis de votre assureur pour connaître sa position .